

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

14 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 A 18 HEURES 30

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET, Aurélie CHALIES, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, et Daniel MERCIER.

Procurations :

Madame Sandrine MATHIEU a donné procuration à monsieur Bernard DESPLAT
Monsieur Michel BERTHIER a donné procuration à monsieur Daniel MERCIER

Monsieur Pascal CLEMENT est nommé secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 20 novembre 2015 :

A la demande de monsieur Daniel MERCIER, l'assemblée apporte les modifications et ajouts suivants concernant le chant de la Marseillaise :

Page 7 : Tour de table

- Au lieu de : « L'assemblée est mitigée quant à l'enseignement de ce chant dont les paroles, pour certains, sont relativement « guerrières » et donc dangereuses ».
 - o Lire : « L'assemblée est mitigée quant à l'enseignement de ce chant dont les paroles, pour certains, sont relativement « guerrières ».
- Le conseil municipal rappelle que la Marseillaise est l'hymne national, l'une des valeurs symboliques de la République ».

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° D.O.B. / Débat d'Orientation Budgétaire
- 2° Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
- 3° Virements de crédits
- 4° Informations
 - TVA reversée au titre du FCTVA
 - Vœux du maire 2016
 - Changement du photocopieur de la mairie
- 5° Inauguration de la place de l'Eglise
- 6° Circuits pédestres / Compte rendu du travail de la C.A.O.
- 7° Zone Chassagne / Compte rendu de la réunion du groupe de travail
- 8° SIGALE / Prise de compétence des centres de loisirs
- 9° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 10° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – D.O.B. / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
--

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'exposé sur le débat d'orientation budgétaire, en référence à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de la préparation du budget primitif 2016, proposé par la commission des finances.

ARRIVEE DE MADAME NADINE MITRE A 18 H 55
--

L'assemblée décide, entre autres :

- de poursuivre les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- de terminer les programmes de 2015 (organigramme des clés, aménagement des locaux des services techniques, bar du foyer rural, circuits pédestres)
- de poursuivre la réalisation de travaux d'assainissement (mise en séparatif des réseaux)
- de terminer l'aménagement de la zone Chassagne (maison médicale / maison pour seniors)

(Se reporter au document DOB annexé, ainsi qu'à la liste des projets d'investissements 2016).

II – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir honorer les factures d'investissement avant les votes des budgets primitifs 2016 : budget communal, service assainissement, les zones Chassagne et En Sordats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, comme le prévoit la réglementation, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, dans l'attente des votes des budgets primitifs 2016 de la commune, du service assainissement, de la zone Chassagne et de la zone En Sordats.

Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

III – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le maire fait part de la nécessité d'effectuer des virements de crédits dans le budget communal, dans la section d'investissement, avant la clôture du budget de l'exercice 2015.

Il informe qu'il s'agit du remboursement d'une taxe d'aménagement qui sera destinée à monsieur Laurent MOINE et madame Aurélie MARTIN ; suite à un problème de permis de construire, ces personnes ont été amenées à verser deux fois cette taxe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer des virements de crédits dans le budget communal, en vue de régulariser le remboursement effectué à monsieur Laurent MOINE et madame Aurélie MARTIN.

Il vote ces modifications comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES

Compte 10223 « Remboursement d'une T.L.E. » + 1 200 euros

Chapitre 020 « Dépenses imprévues » - 1 200 euros

Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

IV – INFORMATIONS

• TVA reversée au titre du FCTVA

Monsieur Bernard DESPLAT présente une note, établie par les services de la CAMVAL, concernant les modalités de versement du FCTVA.

Les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement, dans le budget principal de la collectivité, sont des dépenses TVA incluse.

S'agissant des dépenses d'investissement, la collectivité récupère une partie de la TVA versée sur celles-ci à travers le FCTVA / Fonds de Compensation de la TVA.

Le FCTVA est reversé aux communes au taux de 16,404 % (taux en vigueur au 01 janvier 2015). Ce taux s'applique sur le montant T.T.C. des dépenses d'investissement réalisées.

• Vœux du maire 2016

Monsieur le maire informe l'assemblée que la traditionnelle cérémonie des vœux est fixée au vendredi 08 janvier 2016 à 18 h 30 au foyer rural.

• Changement du photocopieur de la mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal du changement du photocopieur de la mairie. Pour une dépense locative de 5 euros supplémentaires par mois, la mairie sera dotée d'un appareil plus performant.

V – INAUGURATION DE LA PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inaugurer la place de l'Eglise au printemps 2016. Les modalités d'organisation seront étudiées prochainement.

Monsieur le préfet sera, d'ores et déjà, informé.

VI – CIRCUITS PEDESTRES / COMPTE RENDU DU TRAVAIL DE LA C.A.O.

Monsieur le maire rappelle le marché lancé pour la mise en place des circuits de randonnées sur le territoire communal, avec l'aide des services du conseil départemental.

Deux offres ont été réceptionnées et ont été communiquées au représentant du service du département, qui donnera son avis technique et professionnel en la matière /

- Entreprise PIC BOIS (pour les quatre lots) : 17 267,00 euros H.T.

- Entreprise 3D INCRUST (pour trois lots) : 17 774,00 euros H.T. (Manque le lot peinture)

Madame Hélène REBOUX fait part, en outre, du travail de la commission sur le panneau de départ, qui sera installé place de l'Eglise. Ce panneau est pris en charge par le département.

VII – ZONE CHASSAGNE / COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail, créé pour étudier « le devenir » de la zone Chassagne, s'est réuni le 25 novembre 2015. Monsieur Bernard DESPLAT rapporte à l'assemblée le résultat de ses premières réflexions qui ont portées sur la création d'une maison médicale, d'une maison pour seniors et d'une MAM / Maison assistantes maternelles. Dans le même temps, le cabinet ROBIN Architectes a pris contact pour proposer ses services utilisés par ailleurs avec SEMCODA.

Des contacts seront pris pour avancer sur ce dossier.

Le groupe de travail envisage aussi d'aller visiter des structures similaires existantes pour approfondir sa réflexion. Le médecin de la maison médicale de Bâgé le Chatel propose de venir à St Martin Belle Roche pour exposer aux professionnels de la santé de la commune son expérience et sa motivation.

Il est avancé l'idée d'un bâtiment transgénérationnel soit, accueillir des jeunes et des personnes âgées. Monsieur Pascal CLEMENT fait part de son interrogation pour la mixité ; pour lui, il s'agit là d'un aspect purement financier.

Monsieur DESPLAT indique qu'une M.A.M. signifie « une maison pour assistantes maternelles » ; il s'agit d'un lieu pour les assistantes maternelles privées qui n'ont pas des locaux adaptés pour exercer ce métier chez elles (ou dont les aménagements nécessaires s'avèrent trop onéreux).

Certaines personnes soulèvent le désaccord que pourrait rencontrer un tel projet de la part de certaines assistantes maternelles.

Il propose d'avancer l'étude de ce dossier, puis de réunir les professionnels de la santé de la commune.

VIII – SIGALE / PRISE DE COMPETENCE DES CENTRES DE LOISIRS

Monsieur Bernard DESPLAT informe l'assemblée que le SIGALE envisage de prendre la compétence des centres de loisirs.

Parmi les communes adhérentes au SIGALE, trois d'entre elles ont des centres de loisirs : ST MARTIN BELLE ROCHE, SANCE et CHARNAY LES MACON.

Monsieur DESPLAT expose les coûts supplémentaires qui vont en découler pour l'ensemble des communes et notamment pour les trois collectivités qui ont leur centre de loisirs ; pour la commune de St Martin Belle Roche, la majoration sera d'environ 1 000 euros seulement car elle met des locaux à disposition.

Il ajoute que ce projet de transfert de compétence ne sera possible et viable que si les trois communes citées sont favorables à celui-ci.

Il rappelle la gestion de ces centres de loisirs :

- St Martin Belle Roche est géré par une association
- Sance est géré par la commune (concerne uniquement les enfants de la commune)
- Charnay les Mâcon était géré par une structure qui a été dissoute car elle ne pouvait plus assumer financièrement le fonctionnement du centre. Une autre structure a été créée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe, pour la prise de compétence des centres de loisirs par le SIGALE, sous réserve que les deux autres communes concernées, SANCE et CHARNAY LES MACON, qui ont et qui gèrent aussi un centre de loisirs, acceptent également ce transfert de compétences.

IX – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Madame Véronique LE NOAN expose :

- *Centre de loisirs*
 - Le centre a très bien fonctionné pendant les vacances de la Toussaint : 348 journées enfants ont été enregistrées (265 journées en 2014 et 276 journées en 2013 pour cette même période de vacances scolaires).
 - Le centre de loisirs ouvrira ses portes pour la première fois pendant les vacances de Noël, du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2015.
 - L'assemblée générale de l'association aura lieu le 30 mars 2016 à 19 h.
 - L'affaire « Julie CORON » est toujours en cours.

Monsieur Thierry VALENTIM informe :

- *Commission communication*
 - Le bulletin municipal 2015 est en cours de finalisation. Il devrait être distribué pendant les fêtes. Il comporte 43 annonceurs.

- Un seul panneau lumineux fonctionne à ce jour. Les deux autres (route de Sennecé et rue du Centre) sont toujours en attente du consuel.

Monsieur Daniel MERCIER rapporte :

- **Syndicat des Eaux**
 - L'assemblée prend connaissance des travaux réalisés en 2015 et des travaux programmés en 2016. Il n'y a pas eu de travaux réalisés sur la commune en 2015 ; par contre, un projet est programmé pour 2016 d'un montant de 68 000 euros H.T. (galerie A6).
 - Une étude hydraulique a été réalisée pour un déplacement éventuel du château d'eau, demandé par TRMC.

Monsieur Pascal CLEMENT rapporte :

- **CAMVAL**
 - L'assemblée prend connaissance des acquisitions de bâtiments par la CAMVAL et des projets de travaux pour les années à venir : le théâtre, la piscine, la rénovation des crèches de Bioux et des Blanchettes.
 - Le projet de mutualisation a été adopté par l'assemblée communautaire.
 - Le projet de fusion avec la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais a également été adopté par l'assemblée délibérante. L'assemblée communautaire a refusé un amendement proposant une extension avec d'autres communes du Nord Mâconnais.

X – QUESTIONS DIVERSES

1° CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2016

Le conseil municipal arrête les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2016. Il prend acte que ce calendrier est prévisionnel et que les dates indiquées sont susceptibles d'être modifiées.

2° PONTS 2016

Le conseil municipal arrête la liste des « ponts » 2016 accordés au personnel communal comme suit :

- Vendredi 06 mai 2016 (Pont l'ascension)
- Vendredi 15 juillet 2016 (Pont du 14 juillet)
- Lundi 31 octobre 2016 (Pont de la Toussaint)

3° VIREMENTS DE CREDITS

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire fait part de la réalisation de dépenses supplémentaires sur le bâtiment de la salle omnisports dans le courant de l'année et de la nécessité d'effectuer des virements de crédits pour honorer une dernière facture sur l'exercice 2015, dans le programme correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer des virements de crédits dans le budget communal, en vue du paiement d'une dernière facture de travaux concernant la salle omnisports (reliquat de la facture BONGLET – peinture du mur extérieur ouest).

Il vote ces modifications comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES

Compte 2313-039 : « Travaux dans la salle omnisports » + 6 400 euros
 Chapitre 020 : « Dépenses imprévues » - 6 400 euros

Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour des travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers.

Il indique qu'une écriture comptable doit être réalisée concernant les ICNE.

Il fait part de la nécessité de voter des crédits au compte 66112.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer des virements de crédits dans le budget assainissement en vue de passer l'écriture comptable nécessaire relative aux ICNE.

Il vote les virements suivants :

Section d'exploitation

DEPENSES

Compte 66112 : « Rattachement des ICNE » + 100 euros
 Compte 615 : « Entretien et réparations » - 100 euros

4° D.E.T.R / DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2016. Il propose de porter cette aide financière sur le projet d'aménagement des locaux des services techniques.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'aménagement des locaux des services techniques.

Ce dossier sera étudié et chiffré par les membres de la commission des bâtiments et sera présenté à l'assemblée lors de sa séance du 22 janvier 2016. La demande de D.E.T.R. doit être déposée auprès des services préfectoraux pour le 01 février 2016.

5° CENTRE DE GESTION / SERVICE MEDECINE

Monsieur le maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées par le Centre de gestion pour recruter des médecins du travail et des démarches que ce dernier a entreprises auprès du ministre des affaires sociales.

Des agents de la commune doivent passer des visites de contrôle depuis plusieurs mois ; mais, il n'y a plus de médecin pour les accueillir.

6° REMERCIEMENTS

Monsieur le maire présente à l'assemblée les remerciements de différentes personnes pour les colis des Noël qu'elles ont reçus :

- Madame Jeanne-Marie GEORGE
- Madame Geneviève BERNARD
- Monsieur et Madame SIBELLAS
- Monsieur et Madame ROY
- Madame Lin-Claude CLANET

VIII – TOUR DE TABLE

Monsieur le maire :

- Rappelle que des arbres ont été coupés à divers endroits de la commune car ils présentaient des nuisances. Il propose de les remplacer et présente le devis de l'entreprise RICOL d'un montant T.T.C. de 1 320,00 euros. L'assemblée accepte, à l'unanimité, le remplacement de ces arbres et le devis de la société RICOL.
- Confirme les dates du Congrès des maires à Paris les 31 mai, 01 et 02 juin 2016.
- Rappelle la rénovation des six puits situés sur le territoire communal par les membres de l'association Saint Martin Belle Pierre. Il présente des devis de grille de protection pour ceux-ci.
Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise La Ferronnerie d'Art de Crèches sur Saône, d'un montant de 4 514,40 euros T.T.C.
- Fait part de l'invitation de la commune d'Azé, qui a été reconnue comme « Station Verte » pour la remise de la charte « Station Verte », le vendredi 29 janvier 2016 à 18 h 00 à la salle des fêtes de la commune.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Demande que les clés du foyer rural soient remises après le temps du périscolaire, soit après 14 h 30.

Madame Christine VIAL LAPLACE :

- Demande si les graviers dans les rues du lotissement des Peupliers peuvent être balayés. Monsieur le maire et monsieur PONT indiquent que les travaux viennent d'être terminés et qu'il est nécessaire que le sol se tasse « avec les graviers ».

Madame Hélène REBOUX :

- Signale également un excès de graviers dans le rond-point route de Sennecé.
Ces graviers sont perdus par les camions qui roulent sans doute un peu trop vite avec leur chargement. Les services techniques seront avisés pour un balayage.

Madame Aurélie CHALIES :

- Déploire les problèmes de stationnement et d'incivilités, rue du Centre, lors des entrées et des sorties scolaires, de la part des parents d'élèves, mais aussi des intervenants du SIGALE.
Monsieur le maire rappelle que les voitures se garent sur la partie « trottoir » de la rue des Sports, lieu où le stationnement est interdit.
Monsieur Thierry BERLAND suggère la pose d'un panneau de « stationnement interdit en dehors des places réservées à cet effet ». L'assemblée retient cette proposition.
- Demande où en est le dossier de l'entreprise ALS Remorques (zone En Sordats). Monsieur le maire indique qu'il est toujours sans nouvelles à ce jour, malgré plusieurs appels.

Madame Muriel PERRET :

- Fait part de l'accueil très chaleureux lors du portage des colis de Noël au Carmel. Elle informe l'assemblée que le Carmel offre le repas aux personnes seules et isolées le jour de Noël.
- Prend acte que les travaux route de la Gare seront réalisés dans le courant de la semaine 51.

Monsieur Michel PONT :

- Expose à nouveau son souhait de faire appel à une entreprise pour les traitements phytosanitaires. Il fait part également du temps nécessaire aux employés du service technique pour cette tâche, du matériel de traitement qui devrait être changé, d'un local pour les produits fermant à clé aménagé.

Monsieur Daniel MERCIER demande si les traitements phytosanitaires ne peuvent pas être considérés au niveau de la CAMVAL, dans le cadre de la mutualisation.

Monsieur le maire rappelle que le but est que la commune soit propre. Toutefois, il rappelle également la volonté de l'assemblée de limiter l'emploi des produits phytosanitaires, pour « arrêter » autant que faire se peut l'utilisation de produits nocifs pour l'homme et l'environnement, mais aussi dans le cadre de l'obligation législative des communes de ne plus appliquer de tels produits à compter de 2020.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,